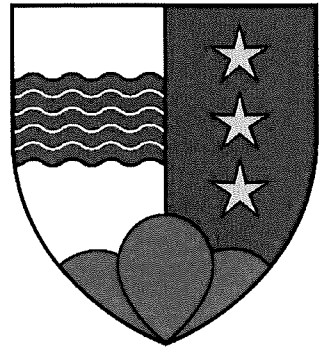




Tarif des émoluments concernant les déchets

de la commune mixte de

VALBIRSE

Se fondant sur l'article 28 du règlement sur les déchets, le Conseil communal fixe comme suite les émoluments concernant les déchets :

I. Généralités

Emolument par objet

Art. 1

¹ Par sac de :

• 17 litres	CHF	0.60
• 35 litres	CHF	1.20
• 60 litres	CHF	2.40
• 110 litres	CHF	3.60

² Par conteneur, pour 1 vidage :

• 250 litres	CHF	8.40
• 350 litres	CHF	12.00
• 800 litres	CHF	27.60

³ Pour les matières plastiques, par sac de :

• 17 litres	CHF	1.00
• 35 litres	CHF	1.90
• 60 litres	CHF	3.20
• 110 litres	CHF	5.70

Emoluments de base Forfait (hors TVA)

Art 2

¹ par personne physique CHF 85.00

² par personne morale ou entreprise sur la base du nombre d'EPT (employés équivalent plein temps) :

• jusqu'à 3 EPT	CHF	127.50
• de 4 à 10 EPT	CHF	170.00
• de 11 à 30 EPT	CHF	510.00
• de 31 à 50 EPT	CHF	612.00
• de 51 à 100 EPT	CHF	765.00
• Plus de 101 EPT	CHF	1'700.00

Autres activités soumises à émolument

Art 3

¹ Le tarif horaire est de :

- CHF 90.00

Amende

Art. 4

Se fondant sur l'art. 42 du même règlement, le Conseil communal fixe le montant des amendes suivant pour le dépôt des sacs à ordures non taxés ou tout déchet sur les points de collecte ou hors des points de collecte :

Volume	Sur les points de collecte	Hors des points de collecte
de 0 à 110 litres	de CHF 100 min. à CHF 1'000.00 max.	de CHF 100 min. à CHF 2'000.00 max
de 111 à 1'000 litres	CHF 2'500.00	CHF 3'500.00
Plus de 1'001 litres	CHF 4'000.00	CHF 5'000.00

Entrée en vigueur

Art. 5

¹ Le présent règlement entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2025.

² Dès son entrée en vigueur, il abroge toutes les prescriptions antérieures qui lui sont contraires.

Bévilard, le 15 mai 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

J.-H. Juffer

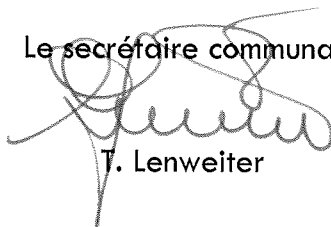
Le secrétaire :

T. Lenweiter

Certificat de dépôt public

Le secrétaire communal certifie que le présent règlement tarifaire a été déposé publiquement dans les locaux de l'administration communale du 21 mai 2025 au 21 juin 2025, pour que chacun puisse en prendre connaissance. Le dépôt a été publié conformément aux prescriptions.

Bévilard le : 3 juillet 2025

Le secrétaire communal

T. Lenweiler